



En presque 72 heures, le gouvernement officialise 3 décisions importantes aux niveaux des frontières pour une lutte efficace contre la pandémie du coronavirus.

Dans un communiqué de Magloire séraphin Fouda, le secrétaire général des services du premier ministre dont voici la teneur « Sur très hautes instructions du président de la République son excellence Paul Biya, président en exercice de la Cemac, le Premier ministre, chef du gouvernement, Joseph Dion Ngute (photo), a l'honneur de porter à la connaissance du public que, pendant la période d'application des mesures de restriction prises dans le cadre de la lutte contre la prorogation de la pandémie du coronavirus au Cameroun, les échanges commerciaux avec l'étranger vont se poursuivre avec l'ensemble des États de la Cemac (Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée équatoriale et Tchad), sans préjudice du contrôle sanitaire des conducteurs », le gouvernement accentue l'Etat d'urgence.

C'est la troisième sortie du gouvernement sur la question en 72 heures. À l'issue d'une réunion de crise sur la pandémie du Coronavirus, tenue le 17 mars dernier à Yaoundé, le Premier ministre, Joseph Dion Ngute, a indiqué qu'« au terme de cette rencontre, le président de la République a instruit les mesures suivantes : à compter du mercredi 18 mars 2020 jusqu'à nouvel ordre, les frontières terrestres, aériennes et maritimes du Cameroun seront fermées : tous les vols passagers en provenance de l'étranger sont suspendus, à l'exception des navires transportant les produits de consommation courante ainsi que les biens matériels

essentiels... » Le lendemain au sortir d'une réunion restreinte, on apprenait d'un communiqué secrétaire général des services du Premier ministre que « sur très haute instruction du président de la République, (...) les échanges commerciaux avec l'étranger vont se poursuivre, en particulier avec le Tchad et la République centrafricaine (RCA)... »